

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 avril 2017

~~~~~

**Date de la convocation : 27 mars 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trois avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de CAUGE, se sont réunis en la salle du conseil de la mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MAILLARD, Maire.

Etaient présents : MM Jean-Marie MAILLARD, Jean-Claude GIRARDON, François NAY, Sylvia GOUPIL, Guillaume BOUCHARD-LASALLE, Patrick TENOT, Laurent SINOIR, Didier MARTIN, Christophe KANINKA, Pascale FIASSE, Jean-Damascène UWAMUNGU Alexandra BEAUCOUSIN, Jacqueline COUSSENS.

Etait absent excusé : Laurent BARBIER  
Etait absent non excusé : Laurent DARDE

Le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

### ■ **Compte-rendu de la séance du 6 février 2017**

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 6 février 2017 adressé par courrier.

### ■ **Vote des subventions :**

Sur la proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal décident d'accorder les subventions suivantes :

|                                        |         |
|----------------------------------------|---------|
| ➤ Association d'Intérêt Communal ..... | 500 €   |
| ➤ A.C.P.E .....                        | 2 500 € |
| ➤ Tennis Club .....                    | 100 €   |
| ➤ Coopérative Scolaire .....           | 100 €   |
| ➤ La prévention Routière.....          | 65 €    |
| ➤ Comité des Fêtes .....               | 1 800 € |
| ➤ Amicale des Sapeurs Pompiers .....   | 600 €   |
| ➤ Club Caugé Loisirs .....             | 1 100 € |
| ➤ Caugé-Espoir.....                    | 700 €   |

### ■ **Vote des taxes :**

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent la proposition de Maire de n'apporter aucune modification aux taux, et fixent le produit à attendre à 263 401 €, soit :

- 13,91 % au titre de la taxe d'habitation
- 23,74 % au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 67,50 % au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

### ■ **vote du Budget :**

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :  
Arrêtent le budget primitif 2017, pour la section de fonctionnement en recettes et dépenses à la somme de 760 086,05 €, et en section d'investissement en dépenses à la somme de 592 292,11 € et en recettes à la somme de 658 643,11 €.

### ■ **Groupement de commande électricité :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1 à L. 331-4,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Caugé d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique,

Considérant qu'en égard à sa dimension départementale et son domaine de compétence, le SIEGE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents et des intercommunalités du département,

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération et vote :

Article 1<sup>er</sup> : Décide d'adhérer au groupement d'achats pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE pour les besoins de la collectivité, pour ce qui concerne les contrats relatifs aux sites ayant une puissance souscrite de plus de 36 kVA uniquement, selon les possibilités fixées à l'article 2 de l'acte constitutif du groupement.

Article 2 : Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE et figurant en annexe à la présente,

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif annexé à la présente et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

### ■ **Reconversion du Mille-Club : choix du contrôleur technique et Coordonnateur SPS :**

Monsieur le Maire fait état du rapport d'analyse d'EAD et du choix de la commission d'appel d'offres pour la désignation du contrôleur technique et du coordonnateur SPS.

Les Membres du Conseil à l'unanimité décident de valider l'offre de :

La société SOCOTEC pour le contrôleur technique pour un montant total de 3 484, 50 € H.T  
La société BUREAU VERITAS pour le coordonnateur SPS pour un montant total de 1 776 € H.T

Les Membres du Conseil autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

### ■ **Travaux CURSUS :**

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil des devis proposés par CURSUS pour l'aménagement du parvis de l'église et mise en place de sanitaire au local technique. Il rappelle que la main-d'œuvre est prise en charge par l'EPN dans le cadre d'un contrat de réinsertion et que les matériaux sont à la charge de la commune.

- Le devis pour l'aménagement du parvis de l'église est d'un montant de 5 645,11 € H.T. pour la part commune (6 010,20 € à la charge de l'EPN) ;
- Le devis pour la mise en place de sanitaire au local technique est d'un montant de 3 671,47 € pour la part commune (3672.90 € à la charge de l'EPN).

A l'unanimité les Membres du Conseil donnent leur accord pour les devis et chargent Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents y afférents.

## ■ *Questions diverses.*

**Reconversion du Mille-Club : point sur les demandes de subventions** : Monsieur le Maire fait part du courrier de réponse du Conseil Départemental. En effet le projet de reconversion du Mille-Club doit être retenu dans le cadre du contrat de territoire pour pouvoir bénéficier d'une subvention départementale. Monsieur le Maire indique qu'il a demandé un rdv avec M. LEFRAND pour avancer sur le dossier, et que les travaux ne débiteront qu'à la notification des subventions dans leur totalité.

**Distributeur de pain** : Monsieur le Maire informe qu'il a reçu la société « LEDISTRIB », distributeur de pain. Après discussion les Membres du Conseil décident de ne pas donner de suite favorable pour le moment. Lors de l'aménagement du centre bourg le projet sera réétudié.

**Recueil des actes administratifs EPN 1er trimestre 2017** : Monsieur le Maire fait savoir que le recueil est à la disposition du public.

**Demandes de subventions** : Monsieur le Maire informe que « la clé », « BTP CFA » et « l'AFSEP » sollicitent une subvention communale. Après vote il n'y pas de suite favorable à ces demandes.

**Résultat du vote** : contre 12 / pour : 0 / Abstention : 1

**Personnel communal**: Jean-Claude GIRARDON informe ses collègues que Manon GASNIER souhaite mettre fin à son contrat. C'est Madame BERTIN Christelle qui a été recruté pour assurer ce poste sur une base de 18,30/35<sup>ème</sup> jusqu'au 7 juillet 2017.

Suite à l'appel de candidature pour le poste d'agent technique dédié aux espaces verts, Monsieur Thomas DECHANTELOUP a été recruté en Contrat Emploi Avenir à compter du 5 avril 2017 pour une période de 12 mois renouvelable expressément (dans la limite de 36 mois maximum).

**Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du GEA** : Monsieur le Maire fait état du rapport d'observation aux Membres du Conseil. Il n'a pas été fait de remarque particulière à ce rapport.

**Ramassage des lots** : Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil de se rapprocher du comité des fêtes pour le ramassage des lots auprès des administrés. Une note d'information va être faite à ce sujet.

**Déploiement de la fibre optique** : Monsieur le Maire indique qu'il a reçu Madame BONNIER de l'EPN concernant la mise en place de l'armoire de mutualisation à fibre optique (route de Ferrières Haut Clocher). Le déploiement du réseau fibre s'effectuera en 2019 jusqu'à la limite des propriétés, l'abonnement sera envisagé fin 2019, début 2020.

### **Comptes rendus des commissions :**

Jean-Claude GIRARDON informe que le projet pour la collecte des déchets amiantés est pour le moment abandonné par l'EPN.

Avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017, un bac de 140 L dédié aux ordures ménagères sera distribué par l'EPN dans chaque habitation.

Laurent SINOIR informe que l'EPN change de prestataire pour l'hébergement du site internet. Il va participer à une formation à ce sujet le 23 avril.

Jacqueline COUSSENS signale que le portillon du cimetière ferme mal. Elle indique que Madame BERTEREAU demande que le chemin qui est derrière sa propriété soit tondu.

Jacqueline COUSSENS informe que le LIONS CLUB fait don à la commune d'une centaine de bulbes de tulipes. Par ailleurs, Monsieur le Maire félicite la commission fleurissement pour l'embellissement de l'entrée du village route d'Evreux.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à vingt-deux heures quarante.